

## DE REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril, à dix-huit heures le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 31 Mars 2017

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIAK Catherine, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland, REID Derek.

Excusée : NYZAM Fabienne

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Madame NYZAM Fabienne a donné pouvoir à Monsieur CHATENET Fabrice pour la représenter.

Monsieur DE GUILLEBON Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de Madame MARTIN Sandrine qui souhaite démissionner de son poste de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Le courrier a été transmis à la Préfecture.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

**Comité des fêtes** : modification du bureau.

**Pizzeria place de la Mairie** : Monsieur le Maire a reçu un coup de téléphone de Monsieur ADAM l'informant de l'ouverture de la pizzeria le mercredi 12 avril.

**Présentation du compte de gestion 2016 dressé par Madame BEAUVAL receveur :**

Accord à l'unanimité du conseil pour approuver le compte de gestion.

**Présentation des différents comptes administratifs :**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des différents budgets et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur FAURE Jean-Claude adjoint et le plus âgé du conseil :

Restaurant :

*Fonctionnement :*

Recettes:	3 157.58 €
Dépenses :	3 076.92 €
Excédent clôture :	80.66 €

Excédent 2015 : 1221.00 €

Assainissement :

*Fonctionnement :*

Recettes:	25 805.35. €
Dépenses :	22 476.68 €
Excédent clôture :	3 328.67 €

*Investissement :*

Recettes :	14 208.78 €
Dépenses :	14 527.85 €
Déficit de clôture :	319.07 €
Part affecté investissement 2015 :	4 322.13 €)
Excédent 2015 :	10 002.94 €)

Commune :

*Fonctionnement :*

Recettes :	270 253.47 €
Dépenses :	214 468.76 €
Excédent de clôture :	55 784.71 €

*Investissement :*

Recettes :	113 632.22 €
Dépenses :	94 312.44 €
Excédent de clôture :	19 319.78 €

Part affectée investissement 2015 (compte 001 ID) : 48 753.54€

Excédent 2015 (compte 002 FR) :15 288.14 €

Reste à réaliser dépenses : 235 480.00 €

Reste à réaliser recettes : 84 728.00€

**Accord à l'unanimité du conseil pour approuver les comptes administratifs.**

**Taux d'imposition :** le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide de ne pas augmenter les taux des impôts :

Taxe d'habitation : 8.90 %

Foncier bâti : 19.70%

Foncier non bâti : 41.99%

**Vote du budget Restaurant à l'unanimité :**

- Avec reprise des résultats Fonctionnement excédent reporté au compte 002 :  
1140.34 €

Fonctionnement recettes : 8829.00 euros

Fonctionnement dépenses : 8829.00 euros

**Vote du budget assainissement à l'unanimité :**

- Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 4 641.20 €
  - Fonctionnement excédent reporté au compte 002 : 8 690.41 €
- Investissement recettes : 15 888.00 euros  
Investissement dépenses : 15 888.00 euros  
Fonctionnement recettes : 33 681.00 euros  
Fonctionnement dépenses : 33 681.00 euros

**Vote du budget communal à l'unanimité :**

- Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 71 072.85 €
  - Fonctionnement excédent reporté au compte 002 : 0 €
  - Investissement dépense solde d'exécution négatif reporté N-1 : 29 433.76 €
- Investissement dépenses : reste à réaliser 235 480.00 + 162 624 total 398 104.00 euros  
Investissement recettes : reste à réaliser 84 728.00 + 313 376.00 total 398 104.00 euros  
Fonctionnement recettes : 286 107.00 euros  
Fonctionnement dépenses : 286 107.00 euros

**Voirie communale :** présentation des devis pour 6 842 € HT

Chemin du Guillon (décaissement), Jean-Fièvre (curage de fossé), fossé communal de Tramonzac (buse), ruisseau classé Ringeardou (nettoyage).

**Voirie financée par la communauté de communes :** accord du conseil pour verser un fond de concours de 2 500 euros.

**Travaux réhabilitation des sanitaires de l'aire naturelle de camping :**

Effacement réseaux :

SDEG 16 : cout communal 7047 euros

UNEDIS : à déterminer

Accord à l'unanimité du conseil pour approuver le financement des travaux :

- Emprunt 120 000 euros sur 15 ans
- Court terme pour couvrir la TVA
- Et renouvellement de notre ligne de trésorerie

**Restaurant de Bonnes :**

Projet de bail rédigé par la commune et envoyé pour avis à notre conseiller juridique Groupama.

Mise à disposition du matériel et si renouvellement par le bailleur, le matériel devient sa propriété.

Caution : 1 mois de loyer.

Porte du garage à changer ainsi que les volets sur la façade (devis Volets Capdebos :3006 € HT).

### **Réhabilitation des sanitaires du camping :**

Travaux en cours. Découverte d'un tuyau d'alimentation eau non normalisé.

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'en réunion d'adjoints, ils ont décidé que le prix de la ferraille et du cuivre récupérés devait être partagé entre Monsieur Michaël NYZAM et Madame CHATENET Nelly, employés de la commune.

Vote du conseil municipal pour approuver le partage du montant de la récupération de la ferraille et du cuivre :

Partage entre les deux employés Michaël NYZAM et Nelly CHATENET :

CHATENET Fabrice, FAURE Jean-Claude, REID Derek, DE GUILLEBON Olivier, BEGUERIE Stéphane

Partage entre tous les employés communaux : LALANCE Ghislaine

Montant remis aux associations de la commune : WLOCZYIAK Catherine, AUTHIER Adrien

Abstention : PASQUAUD Roland.

**Logement de l'école :** Madame HERVAUD Madeleine a donné son préavis et a déménagé fin Mars. La caution lui a été rendue, le logement étant en bon état.

Madame HUDRY Karine va reprendre le logement au 1<sup>er</sup> mai 2017.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer avec la nouvelle locataire une convention d'occupation précaire (le logement étant situé dans l'enceinte de l'école et non désaffecté) et décide de porter le montant du loyer à 360 euros + les charges.

**Logement impasse Abbé Privat :** la charpente est en mauvais état et doit être reprise (devis : 7750.60 euros HT).

**Dégrèvement taxe habitation :** un logement à vendre n'est pas considéré comme un logement vacant, la taxe d'habitation sur les logements vacants n'est donc pas due.

**Location cuisine salle des fêtes :** Monsieur GINESTET, traiteur, a demandé à louer la cuisine de la salle des fêtes pour son activité professionnelle de traiteur. Le conseil municipal donne son accord au prix des « particuliers commune » soit 30 euros par jour pour la cuisine et le montant de l'électricité consommée (demander à la commune de Montboyer combien elle loue les cuisines de son école désaffectée).

Vérifier le niveau de la cuve gaz.

**Indemnités des élus :** le montant maximum brut mensuel des indemnités des élus locaux a été revalorisé au 1<sup>er</sup> février 2017. Accord du conseil pour la revalorisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique appliqué aux élus.

### **Régime indemnitaire des employés :**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place pour la fonction publique territoriale au nom du principe de parité.

Accord du conseil municipal pour la mise en place de l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour remplacer les différentes indemnités des agents.

Cette délibération devra être présentée au comité technique pour avis avant son envoi en préfecture.

#### **Cabine téléphonique :**

Lecture du courrier d'Orange nous informant que la cabine téléphonique rue du Périgord va être démontée.

Monsieur DE GUILLEBON propose d'en faire une bibliothèque de prêt et d'échanges de livres.

Accord à l'unanimité du conseil.

#### **Fusion SDITEC et ATD 16 :**

Au départ à la retraite de Monsieur LIOT, Président du SDITEC, l'accompagnement proposé par le SDITEC en matière de politique publique numérique et informatique serait intégré au sein de l'ATD16.

Approbation du conseil.

#### **Convention entretien des dépendances vertes de la RD17 :**

Il revient au Département l'entretien (fauchage) de la D 17. La commune de Bonnes souhaitant assurer le fauchage des dépendances dans la traversée du bourg dans le cadre de sa politique d'embellissement, il convient de signer une convention avec le Département pour en définir les modalités.

Accord à l'unanimité du conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le conseil Département.

#### **Extension de compétences de la communauté de communes au domaine des charges électriques :**

Accord à l'unanimité du conseil pour étendre les compétences de la communauté de communes aux bornes de charges électriques portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides dans les conditions prévues à l'article L2224-27 du CGCT et autoriser la communauté de communes à adhérer au SDEG 16.

#### **Création et mise en place de la Commission *Intercommunale des impôts directes de la Communauté de communes* : proposition de trois noms de contribuables.**

Monsieur BEGUERIE Stéphane

Monsieur DE GUILLEBON Olivier

Monsieur FAURE Jean-Claude

### **Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière :**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de modification de statuts qui porte sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomérations intervenues au 1<sup>er</sup> février 2017. Accord à l'unanimité du conseil pour approuver le projet de modification des statuts.

**Salle des fêtes :** Madame CHATENET Nelly a effectué un inventaire de la salle des fêtes et a demandé à ce que le conseil donne son accord pour l'achat, entre autres, d'une cafetière 166 euros HT et d'un coupe pain boulanger 88 euros HT. Accord du conseil pour l'achat d'un montant de 324 euros.

### **Nouvelle association :**

Lecture du courrier de Madame CHATENET Nelly présidente de la nouvelle association « Aux Bonnes affaires » dont les statuts précisent « création de bourses aux vêtements adultes (homme et femme), enfants de 0 à 16 ans, objets de puériculture et jouets » ainsi que « tous les bénéfices de l'association seront entièrement reversés dans le but d'aider aux manifestations de la commune : fête patronale, brocante, différents repas organisés par le comité des fêtes, illuminations de Noël et achats de fournitures ».

Madame CHATENET Nelly précise que les transactions se font exclusivement en espèce et que l'association ne possède pas de compte bancaire et ne demande donc pas de subvention communale. Elle demande la gratuité de l'électricité quand elle dispose de la salle des fêtes pour les 2 ou 3 bourses aux vêtements organisées par an. La première bourse aux vêtements organisées les 7-8- et 9 avril a généré des transactions pour environ 1400 euros précise Monsieur CHATENET.

Après en avoir débattu, à titre tout à fait exceptionnel et dérogatoire, le conseil accorde la gratuité de la fourniture électrique pour les manifestations organisées par cette association, en précisant que le paiement par les associations qui utilisent la salle des fêtes des kilowattheures consommés a été mise en place pour responsabiliser les associations et éviter, comme on a pu le constater dans le passé, les abus et le gaspillage avec des chauffages qui restent allumés alors que la salle n'est plus utilisée.

Séance levée 22h10



